

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

6^{ème} Commission**N° CP-2020-2-6-6****Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES
ASSOCIATION ET GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre diverses associations et groupement d'intérêt public dans le cadre du programme de soutien à la vie associative et aux collectivités.

Le montant des aides proposé se répartit comme suit : 20 400 € pour le fonctionnement au titre des subventions et contributions et 48 850 € au titre des investissements.

Il vous est proposé de donner un accord favorable à l'ensemble de ces subventions ainsi que d'approuver et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de subventionnement à conclure avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace.

Par délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'environnement et du cadre de vie, une autorisation de programme nouvelle de 50 000 € a été inscrite pour le programme de soutien à la vie associative et aux collectivités, ainsi que des crédits de paiement de 50 000 € en investissement et de 1 699 140 € en fonctionnement au titre des dépenses indirectes.

Le présent rapport a pour objet, d'une part, les propositions d'actions 2020 dans le cadre d'une aide à l'équipement pour un groupement d'intérêt public (GIP) et, d'autre part, les propositions d'actions 2020 dans le cadre du soutien à la vie associative. Conformément au règlement financier et à la demande de M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental, les acomptes des participations statutaires aux syndicats mixtes et GIP seront, quant à eux, versés dès le début d'année, suite au vote du budget primitif (BP) 2020.

Pour mémoire, les participations statutaires 2020 aux syndicats mixtes et GIP, s'élèvent à 148 836 € pour le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, 1 434 463 € pour la Brigade Verte et 5 950 € pour le Conservatoire Botanique d'Alsace (GIP).

SOUTIEN A UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Le Conservatoire Botanique d'Alsace :

Une dotation forfaitaire d'équipement de 8 850 € est sollicitée, égale à celle des années précédentes, conformément à nos engagements au sein du GIP.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Les demandes reçues à ce jour concernent la Petite Camargue Alsacienne, Sauvegarde Faune Sauvage et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Petite Camargue Alsacienne :

Le volet pédagogique des activités de cette association est traité dans le rapport relatif au programme d'éducation à l'environnement (pour mémoire, la subvention départementale s'élève à 78 200 €). La présente demande de soutien traite des autres activités associatives, à savoir le fonctionnement général, le programme Jachères, les muséographies « Mémoire de Saumon » et « Mémoire du Rhin », le programme de sauvegarde de la Cistude et celui de l'élevage du Saumon atlantique.

Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé une reconduction de l'aide au fonctionnement de 14 400 € et une aide à l'investissement de 10 000 € pour l'entretien du patrimoine bâti et des espaces naturels, ces montants étant égaux à ceux de l'année passée (la convention de partenariat correspondante est annexée au rapport « soutien à l'éducation à l'environnement » car l'association est majoritairement subventionnée à ce titre).

Sauvegarde Faune Sauvage :

Cette association travaille en partenariat avec notre collectivité depuis plus de 20 ans. Les actions traditionnellement soutenues par notre collectivité sont le programme d'élevage du Grand hamster (les hamsters issus de cet élevage sont intégralement relâchés dans le milieu naturel du Ried Brun, sous la supervision des services de l'Etat), le maintien de la petite faune des champs en lien avec le monde agricole et le sauvetage de la faune sauvage. Ce dernier volet inclut les soins aux animaux sauvages blessés, les sauvetages des animaux piégés dans le canal à sel (Saumoduc) et des poissons piégés dans le canal de la Hardt lors de l'assec saisonnier.

En complément de ces actions traditionnelles a été mis en œuvre un suivi expérimental de l'impact de la gestion différenciée des bords de routes sur les populations d'insectes. Des campagnes ont été effectuées en 2018 et 2019 et seront reconduites et complétées en 2020. Elles sont destinées à produire un référentiel de gestion pour la biodiversité des abords routiers.

Pour l'ensemble de ces actions, l'association sollicite une subvention de 15 000 €. Il est précisé que l'aide à cette association a régulièrement diminué de 25 000 € en 2002 à 6 000 € en 2017. Compte tenu de la qualité du travail effectué dans le cadre de l'étude « bords de routes » et de sa poursuite en 2020, il est proposé une reconduction de l'aide à hauteur de 6 000 €.

Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) :

La LPO a sollicité en 2019 une aide exceptionnelle d'investissement de 30 000 € pour son projet d'agrandissement du centre de soins de ROSEWILLER (67). Les locaux sont devenus exigus en raison du nombre croissant d'animaux recueillis : environ 3 000 animaux soignés en 2018 alors que la capacité d'accueil initiale était de 500.

Suite à l'accord de principe donné par la Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 22 mars 2019, la LPO a transmis le projet d'agrandissement ainsi que son plan de financement.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du BP 2020 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie réunie le 10 janvier 2020.

Les tableaux joints en annexe du rapport et de la délibération détaillent la répartition des subventions pour chacun des organismes listés ci-dessus, ainsi que leurs modalités de versement.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver le montant des subventions, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux joints en annexe du rapport et de la délibération, répartis comme suit :
 - une dépense globale de 20 400 € en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65, fonction 738, nature 6574,
 - une dépense globale de 48 850 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C232 au chapitre 204, fonction 738, nature 20421 et nature 204181,
- d'approuver la convention, jointe au présent rapport, à conclure avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT